

Epargne-Logement avec Wüstenrot.



Financement avec la sécurité du taux – Taux du prêt à partir de 1,35 % fixe

- Construire
- Acheter
- Rénover
- Reprendre un prêt



Epargne à taux fixe – Taux créditeurs intéressants

- Epargne flexible
- Constituer une fortune
- Financer les études/
un logement/le
permis de conduire
- Avantages fiscaux
(avec toutes les
variantes tarifaires)



Les avantages de l'épargne-logement.

Le **but** de l'épargne-logement est – après avoir épargné régulièrement – d'obtenir un **prêt-logement à taux avantageux** et fixe. Le taux d'intérêts est fixé à la signature du contrat.

Construire, acheter, moderniser avec notre meilleur taux de prêt de tous les temps! A chacun sa solution sur mesure, maintenant à partir de 1,35 %.

Rester flexible avec l'épargne-logement Wüstenrot

- Taux créditeurs attractifs
- Prêts à taux bas
- Bonus économie d'énergie jusqu'à EUR 300

Constituer une fortune – placer votre argent d'une manière rémunératrice et sûre. La rémunération totale de votre contrat d'épargne-logement augmente avec le taux actuarial.

Epargne-logement pour jeunes – jusqu'à EUR 300 de bonus jeunesse pour tous jusqu'à l'âge de 20 ans – pas de frais de tenue de compte jusqu'à l'âge de 20 ans.



Financements à taux intéressants.

	Tarif CL/F 1,35/2,35/3,35 % fixe	Tarif CL/FX 2,45 % fixe
Capital souscrit (CS)	minimum 10.000,–	minimum 50.000,–
Frais de souscription (pas de rétrocession)	1 % du capital souscrit	1 % du capital souscrit
Frais de compte	9,20 par an	néant
Intérêts annuels sur l'avoir	0,25 %	0,25 %
Bonus intérêts	néant	néant
Durée d'épargne minimale	12 mois	12 mois
Avoir d'épargne minimum	30 % du capital souscrit	30 % du capital souscrit
Droit au prêt	Capital souscrit – Avoir	Capital souscrit – Avoir
Frais d'ouverture de prêt Lors du changement de la variante tarifaire C/U vers la variante tarifaire C/F, les frais d'ouverture de prêt s'élèvent à 2% du prêt net initial.	néant	néant
Intérêts sur le prêt	1,35/2,35/3,35 % fixe	2,45 % fixe
Bonus jeunesse	jusqu'à 300,–	néant

Epargne-Logement fiscalement déductible avec la variante tarifaire CL/F

Déroulement du contrat – 10 versements d'épargne annuels

Durée d'amortissement +/- 5 ans – mensualité 10 ‰ du capital souscrit – Taux du prêt 1,35 % fixe

Nombre de personnes dans le ménage	Montant d'épargne annuel/mensuel en €	Avoir en € après 10 ans	Capital souscrit recommandé en €
1 personne	672,–/56,–	6.550,–	15.000,–
2 personnes	1.344,–/112,–	13.200,–	30.000,–
3 personnes	2.016,–/168,–	19.850,–	45.000,–
4 personnes	2.688,–/224,–	26.500,–	60.000,–
5 personnes	3.360,–/280,–	33.150,–	75.000,–
6 personnes	4.032,–/336,–	39.800,–	90.000,–

Epargne flexible.

	Tarif CL/U
Capital souscrit (CS)	minimum 10.000,– Souscription possible à partir de 6.000,–!
Frais de souscription	1 % du capital souscrit (pas de rétrocession)
Frais de tenue de compte	9,20 par an
Intérêts annuels sur l'avoir	0,25 %
Bonus intérêts ¹⁾	0,75 % (rémunération totale 1,00 %)
Durée d'épargne minimale	12 mois
Avoir d'épargne minimum	40 % du capital souscrit
Droit au prêt	Capital souscrit – Avoir
Frais d'ouverture de prêt	2 % du prêt net initial
Intérêts sur le prêt	2,90 % fixe
Mensualité en capital et intérêts	5 ‰ du capital souscrit
Durée d'amortissement maximale	12 ans et 4 mois
Taux effectif annuel après attribution	3,45 % – 4,00 %
Changement dans la variante tarifaire	CL/F (1,35 % – 2,35 % – 3,35 %)
Bonus jeunesse ²⁾	jusqu'à 300,–

1) Le bonus en intérêts atteint 0,75 %; il est accordé rétroactivement jusqu'à la fin de la 7ème année calendaire à compter de la date de souscription, mais au minimum jusqu'à la fin de l'année calendaire, pendant laquelle l'épargnant atteint l'âge de 20 ans. Le bonus en intérêts est consenti uniquement sur demande. La demande peut être introduite au plus tôt 5 ans après la souscription du contrat et au plus tard 12 mois avant le premier décaissement.

2) L'épargnant doit être plus jeune que 21 ans à la fin de l'année calendaire au cours de laquelle il conclut le contrat d'épargne-logement. Chaque épargnant peut conclure un seul contrat d'épargne-logement assorti du bonus jeunesse. Le bonus jeunesse est octroyé dans les variantes tarifaires F, R et U par la rétrocession des frais de souscription jusqu'à de EUR 300,– maximum quand le contrat vient à attribution et si la durée du contrat est comprise entre 7 et 15 ans. La rétrocession est cependant exclue, si une rétrocession en vertu du § 1 ABB (bonus économie d'énergie) a déjà été consentie.

Epargne-Logement fiscalement déductible avec la variante tarifaire CL/U

Déroulement du contrat – 10 versements d'épargne annuels – Avoir d'épargne minimum 40 % du capital souscrit

Nombre de personnes dans le ménage	Montant d'épargne annuel/mensuel en €	Avoir en € après 10 ans	Capital souscrit recommandé en €
1 personne	672,–/56,–	6.750,–	14.000,–
2 personnes	1.344,–/112,–	13.600,–	28.000,–
3 personnes	2.016,–/168,–	20.450,–	42.000,–
4 personnes	2.688,–/224,–	27.290,–	56.000,–
5 personnes	3.360,–/280,–	34.140,–	70.000,–
6 personnes	4.032,–/336,–	40.990,–	84.000,–

Constituer une fortune.

	Tarif CL/R
Capital souscrit (CS)	minimum 10.000,– Souscription possible à partir de 6.000,–!
Frais de souscription	1 % du capital souscrit (pas de rétrocession)
Frais de tenue de compte	9,20 par an
Intérêts annuels sur l'avoir	0,25 %
Bonus intérêts ¹⁾	Bonus d'intérêts min. 0,50 % max. 2,40 % avec bonus d'intérêts min. 0,75 % max. 2,65 % Bonus d'épargne min. 0,50 % max. 2,40 % avec bonus d'épargne min. 1,25 % max. 5,05 %
Durée d'épargne minimale	12 mois
Avoir d'épargne minimum	50 % du capital souscrit
Droit au prêt	Capital souscrit – Avoir
Frais d'ouverture de prêt	2 % du prêt net initial
Intérêts sur le prêt	4,50 % fixe
Mensualité en capital et intérêts	5 ‰ du capital souscrit
Durée d'amortissement maximale	11 ans
Taux effectif annuel après attribution	5,34 % – 5,89 %
Changement dans la variante tarifaire	néant
Bonus jeunesse ²⁾	jusqu'à 300,–
<p>1) Le bonus en intérêts est fixé annuellement en fonction du taux actuariel. Il atteint au minimum 0,50 % et au maximum 2,40 %. La condition préalable à l'octroi du bonus d'épargne (minimum 0,50 % et maximum 2,40 %) est que la somme des versements d'épargne atteignent chaque année calendaire entière au minimum 7,2 % et au maximum 10 % du capital souscrit. Les bonis sont accordés rétroactivement jusqu'à la fin de la 7^{ème} année calendaire à compter de la date de souscription, mais au minimum jusqu'à la fin de l'année calendaire pendant laquelle l'épargnant a atteint l'âge de 20 ans. Les bonis sont consentis seulement sur demande. La demande peut être introduite au plus tôt 5 ans après la souscription du contrat et au plus tard 12 mois avant le premier décaissement.</p> <p>2) L'épargnant doit être plus jeune que 21 ans à la fin de l'année calendaire au cours de laquelle il conclut le contrat d'épargne-logement. Chaque épargnant peut conclure un seul contrat d'épargne-logement assorti du bonus jeunesse. Le bonus jeunesse est octroyé dans les variantes tarifaires F, R et U par la rétrocession des frais de souscription à concurrence de EUR 300,– maximum quand le contrat vient à attribution et si la durée du contrat est comprise entre 7 et 15 ans. La rétrocession est cependant exclue, si une rétrocession en vertu du § 1 ABB (bonus économie d'énergie) a déjà été consentie.</p>	

Epargne-Logement fiscalement déductible avec la variante tarifaire CL/R

Déroulement du contrat – 10 versements d'épargne annuels – Avoir d'épargne minimum 50 % du capital souscrit

Nombre de personnes dans le ménage	Montant d'épargne annuel/mensuel en €	Avoir en € après 10 ans	Capital souscrit recommandé en €
1 personne	672,–/56,–	6.860,–	9.000,–
2 personnes	1.344,–/112,–	13.820,–	18.000,–
3 personnes	2.016,–/168,–	20.780,–	27.000,–
4 personnes	2.688,–/224,–	27.740,–	36.000,–
5 personnes	3.360,–/280,–	34.700,–	45.000,–
6 personnes	4.032,–/336,–	41.660,–	54.000,–

Epargne jeunesse.

Permis de conduire, études, logement... pour que les rêves n'en restent pas là, vous pouvez dès aujourd'hui prévoir. L'Epargne-Logement pose la base, même avec des versements mensuels modestes.

Assurer vous maintenant:

- Jusqu'à **300,- de bonus jeunesse** jusqu'à 20 ans
- Pas de frais de tenue de compte jusqu'à 20 ans
- Taux créditeurs intéressants: bonus jusqu'à l'âge de 20 ans



Bonus Jeunesse.

L'épargnant doit être plus jeune que 21 ans à la fin de l'année calendaire au cours de laquelle il conclut le contrat d'épargne-logement. Chaque épargnant peut conclure un seul contrat d'épargne-logement assorti du bonus jeunesse. Le bonus jeunesse est octroyé dans les variantes tarifaires F, R et U par la rétrocession des frais de souscription à concurrence de EUR 300,- maximum quand le contrat vient à attribution et si la durée du contrat est comprise entre 7 et 15 ans. La rétrocession est cependant exclue, si une rétrocession du bonus économie d'énergie (§ 1 ABB) a déjà été consentie.

Déroulement du contrat suivant le tarif CL – variante U

épargne mensuelle en €	attribution approximative	Avoir à l'attribution, bonus inclus + rétrocession 300,- Prêt possible à 2,90% fixe	Capital souscrit en €
175,-	7 ans	15.960,-	30.000,-
150,-	8 ans	15.420,-	30.000,-
130,-	9 ans	14.820,-	30.000,-
110,-	10 ans	14.000,-	30.000,-
100,-	11 ans	13.650,-	30.000,-
90,-	12 ans	13.210,-	30.000,-
80,-	13 ans	12.810,-	30.000,-
75,-	14 ans	12.780,-	30.000,-
70,-	15 ans	12.720,-	30.000,-
70,-	16 ans	14.000,-	33.000,-
70,-	17 ans	14.780,-	35.000,-
70,-	18 ans	15.560,-	37.000,-
70,-	19 ans	16.770,-	40.000,-
70,-	20 ans	17.560,-	42.000,-

Votre nom:

Votre numéro de contrat:

Vous trouvez les Conditions Générales pour contrats d'épargne-logement (ABB) pour votre tarif sous www.wuestenrot.lu (sous «formulaires»)

Votre personne de contact Wüstenrot:



Notre comptes bancaires:

BILL	LULL	LU02 0028 4051 6400 0000
BCEE	LULL	LU21 0019 1004 1097 5000
BGLL	LULL	LU05 0033 0663 3404 0000
CCPL	LULL	LU21 1111 0189 9075 0000
CCRA	LULL	LU69 0090 0000 1080 0001
CELL	LULL	LU52 0141 5229 7400 0000

Veuillez indiquer **votre numéro de contrat** lors de vos **paiements!**

Vous recevez votre **extrait de compte annuel** chaque année au cours de la 3ème semaine de janvier! Cet extrait de compte sert également de certificat fiscal.





Wüstenrot est la plus ancienne Caisse d'Épargne-Logement en Allemagne; elle fut fondée en 1921 dans le petit village souabe Wüstenrot. Wüstenrot a son siège actuel à Ludwigsburg. La Succursale à Luxembourg a été ouverte en 1978.



Wüstenrot Bausparkasse AG
Succursale Luxembourg
33, rue Gabriel Lippmann (Parc d'Activité Syrdall)
L-5365 Munsbach

Adresse postale:
B.P.924
L-2019 Luxembourg

Tél: 443444-1
Fax: 443444-244
E-Mail: info@wuestenrot.lu
Internet: www.wuestenrot.lu